

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES

Département du CANTAL

SÉANCE du 25 mars 2022
N° 20 / 2022

Conseillers en exercice :	15	L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.
Présents :	11	
Pouvoir(s) :	4	
Absent(s) excusé(s) :	4	
Votants :	15	

Présents : Mesdames, Messieurs Jean-Jacques MONLOUBOU, Bernadette ALBARET, Béatrice ANTONY, Bernadette ANTONY, Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE, Jean-Paul BERTHET, Martine BERTRAND, Guillaume CASTEL, Daniel MALLET, Romain MALLET et Matthieu VILLENEUVE.

Absents excusés : MM. Alain ANDRIEUX et Paul CHALVET et Mmes Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO et Angélique GERBERT.

Pouvoirs : Alain ANDRIEUX donne pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU.
Paul CHALVET donne pouvoir à Guillaume CASTEL.
Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO donne pouvoir à Daniel MALLET.
Angélique GERBERT donne pouvoir à Jean-Paul BERTHET.

Secrétaire de séance : Romain MALLET.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 01/06/2022 et que la convocation avait été faite le 21 mars 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 01/06/2022

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

OBJET : ALIÉNATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE SECTIONNAIRE ZE 22 À MONS À M. BERTRAND THOMAS ET MME NÉGRON JUSTINE – CONVOCATION DES ÉLECTEURS DE LA SECTION DE MONS

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de convoquer les électeurs de la section de Mons. En effet, M. BERTRAND Thomas et Mme NÉGRON Justine, domiciliés 11bis Mons sur cette commune seraient désireux d'acquérir environ 300 m² de la parcelle ZE 22, propriété de la section de Mons dont la superficie totale est de 137.540 m², afin de pouvoir agrandir leur terrain et ainsi aménager un espace extérieur devant la baie vitrée de leur maison d'habitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **ACCEPTE** de soumettre à la vente une partie de la parcelle ZE 22 au profit de M. BERTRAND Thomas et Mme NÉGRON Justine, parcelle jouxtant leur propriété ;
- **DÉCIDE** de fixer à 3 € le m² de terrain sectionnaire soumis à la vente. Les frais de géomètre ainsi que les frais de notariés seront à la charge des intéressés ;
- **INVITE** M. le Maire à dresser la liste des électeurs de la section de Mons qui devra comprendre les habitants ayant leur domicile réel et fixe sur le territoire de la section (article L.2411-1 I du CGCT) et inscrits sur la liste électorale de la commune ;
- **DEMANDE** à M. le Maire de procéder à la délivrance de l'arrêté portant convocation des électeurs de la section de Mons en application de l'article L.2411-16 du CGCT modifié par l'article 14 de la loi du 27 mai 2013.

Pour : 15 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Jean-Jacques MONLOUBOU

